



BULLETIN D'ADHÉSION

Membre Actif **Membre Indirect**

Mme/ M. :

Exerçant les fonctions de :

Au sein de la société :

Ayant pris connaissance des statuts du SNESE (adoptés par l'Assemblée Générale constitutive du 23/06/1983 et modifiés par les Assemblées Générales extraordinaires du 20/09/1983, du 11/02/1987, du 03/06/1998 et du 18/05/06), dont il possède un exemplaire, disponible sur www.snese.com

● Demande l'adhésion de la société :
au Syndicat National des Entreprises de Sous-traitance Électronique (SNESE),

● Désigne Mme /M. :

Exerçant les fonctions de :

Adresse @mail :

comme son représentant titulaire

● Désigne Mme /M. :

Exerçant les fonctions de :

Adresse @mail :

comme son représentant suppléant

● et joint à la présente le montant de sa cotisation (voir barème au dos) pour

- le premier semestre 201
 le second semestre 201

, par chèque libellé à l'ordre du SNESE

Les cotisations versées à une organisation professionnelle par des entreprises soumises à un régime réel d'imposition constituent par nature une charge déductible du revenu imposable de ces entreprises

Membre stagiaire - **Première année d'adhésion** : J'ai bien noté qu'il s'agit d'un tarif préférentiel réservé aux entreprises n'ayant jamais adhéré au SNESE

Fait à

Le :

Prénom, nom et qualité du signataire et/ou signature et/ou cachet de l'entreprise :



Barème de cotisation en vigueur au 1/1/2014

Adhérents actifs	Cotisation annuelle	Cotisation annuelle stagiaire(*)
CA H.T. <= 1 525 000 €	550 € HT (660 € TTC)	275 € HT (330 € TTC)
1 525 000€ < CA H.T. < 3 050 000 €	1 390 € HT (1 668€ TTC)	695 € HT (834 € TTC)
3 050 000 € < CA H.T. < 4 575 000 €	1 980 € HT (2 376 € TTC)	990 € HT (1 188 € TTC)
4 575 000 € < CA H.T. < 6 100 000 €	2 530 € HT (3 036 € TTC)	1 265 € HT (1 518 € TTC)
6 100 000 € < CA H.T. < 7 625 000 €	3 080 € HT (3 696 € TTC)	1 540 € HT (1 848 € TTC)
7 625 000 € < CA H.T. < 11 435 000 €	3 370 € HT (4 044 € TTC)	1 685 € HT (2 022 € TTC)
11 435 000 € < CA H.T. < 15 250 000 €	4 750 € HT (5 700 € TTC)	2 375 € HT (2 850 € TTC)
CA H.T. > 15 250 000 €	6 530 € HT (7 736 € TTC)	3 265 € HT (3 918 € TTC)

(*) Cotisation pour la première année d'adhésion

Adhérents indirects (filiales d'un groupe adhérent actif ou les établissements dépendants d'une entreprise ayant adhéré en qualité de membre actif, ou les entreprises de sous-traitance ne pouvant justifier d'une activité de fabrication d'au moins 20%.) : **550 € HT par entreprise.**

Le Club des Partenaires : 1 000 € H.T. par entreprise ou institution.